

LE MODULE DE REPREPARATION A L'EXAMEN PAR ALTERNANCE (MOREA)

OBJECTIF :

Repréparer un examen ou une partie d'un diplôme sous forme de modules et **en alternance**.

PUBLIC VISE :

Le MOREA s'adresse à des jeunes qui, **après échec à l'examen, ne peuvent avoir de place en redoublement en classe de terminale, et cela :**

- **au 1^{er} échec à l'examen** pour un diplôme de la voie professionnelle (CAP - BEP - Baccalauréat professionnel)
- **Au 2^{ème} échec** pour un baccalauréat général ou technologique.

La priorité sera donnée aux MOREA préparant aux diplômes technologiques et professionnels.

STATUT :

Scolaire.

ORGANISATION :

Le MOREA est ouvert après avoir complété les places vacantes en établissement à la rentrée. Il se met en place, si possible, pour un groupe de 15 élèves. Il peut regrouper des élèves de plusieurs établissements, voire de plusieurs spécialités.

Si un élève est isolé géographiquement, il y a possibilité d'assouplissement vers une prise en charge individuelle avec des stages sous la forme d'un parcours individualisé.

Le candidat à l'entrée en MOREA bénéficie d'un entretien et d'un bilan de ses acquis, prenant en compte les résultats à l'examen. Ce bilan permet d'établir le plan de formation et de choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat. Chaque établissement organise le MOREA en fonction de la spécificité et des besoins du public accueilli. Parallèlement, **l'établissement veille à inscrire le jeune** (sous statut MOREA) à l'examen pour les matières qu'il doit présenter à nouveau **auprès de la Division des Examens et Concours** du Rectorat. Il met en place des modules permettant d'individualiser la formation et établit avec l'élève un contrat. Un tuteur ou référent accompagne le jeune dans son cheminement vers la qualification.

Il est impératif que l'alternance prenne une large part dans ce module et permette aux élèves de découvrir au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil les compétences professionnelles associées au diplôme.

Les formations débuteront le plus tôt possible et au plus tard le 3 octobre 2011.

Pour avoir les coordonnées d'une personne-ressources, envoyer un mail à mgi@ac-caen.fr (ou 02.31.30.17.76).

Documents téléchargeables sur :

http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_203_espace-professionnel-de-telechargement.html

Pour un MOREA collectif : la fiche projet et la fiche bilan

Pour un MOREA individuel : la fiche projet et la fiche bilan